



Plan de mobilité

Citadelle de Namur

Attention, il n'y a pas de possibilité d'accès ni de stationnement à la Citadelle
(excepté riverains et véhicules autorisés).

Pour faciliter votre venue, des parkings gratuits et des navettes de bus TEC gratuites, vers et depuis la Citadelle, sont prévus pour le public.



Les parkings GRATUITS du Télévie

Avec navettes de bus TEC gratuites entre les parkings, la gare et la Citadelle

Ouverts de 7h30 à 23h30

- **Parking P+R Saint Nicolas (276 pl.) - avenue Albert 1er**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : P+R Saint-Nicolas

- **Parking Casernes I (480 pl.) - entrée rue des Bourgeois**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : rue du Premier Lanciers

- **Parking Casernes II (190 pl.) - entrée boulevard Cauchy**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : rue du Premier Lanciers

- **Parking Namur Expo (475 pl.) - avenue Sergent Vrithoff**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : avenue Sergent Vrithoff (Namur Expo)

- **Parking Hôtel de Ville (350 pl.) - rue des Dames Blanches**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : place de la Station - Quai B ou rue du Premier Lanciers

Ouvert de 7h à 20h

- **Parking SNCB Bas-Prés (280 pl.) - rue Fond des Bas Prés**

Arrêt des navettes de bus du Télévie : avenue Sergent Vrithoff (Namur Expo)



Les navettes de bus GRATUITES du Télévie

<https://www.infotec.be/fr-be/minformer/actualite/C3%A9s/d%C3%A9tails.aspx?idnews=9783>

Arrêts de bus vers la Citadelle

- **Plaine Saint Nicolas** (Parking P+R Saint Nicolas)
- **Rue du 1er Lanciers** (Parkings Casernes I et II)
- **Place de la Station - Quai B** (Transports en commun et Parking de l'Hôtel de Ville)
- **Avenue Sergent Vrithoff** (Parkings Namur Expo et SNCB Bas-Prés)
- **Place de Berck-sur-Mer**

Arrêts de bus vers les parkings et la gare

- **Citadelle, avenue Jean 1er**



FAISONS
GAGNER
LA *vie*

Au retour, vers les parkings et la place de la Station :

- Avant 16h, assurez-vous que le bus que vous empruntez dessert votre parking !
- Après 16h, tous les bus desservent tous les parkings (itinéraire unique).

Fréquence

- De 8h à 9h : toutes les 30 minutes
- De 9h à 11h : toutes les 15 minutes
- De 11h à 14h : toutes les 30 minutes
- De 14h à 20h : toutes les 15 minutes

Accéder à la ville de Namur



En voirie (se conformer à la signalisation en place) : stationnement gratuit et illimité les dimanches et jours fériés.

Pour en savoir plus : <https://www.namur.be/fr/mairie/territoire/mobilite/stationnement/voiture/visiteur-client-centre-ville>

Itinéraires piétons proposés pour une balade d'environ 30 minutes à travers la Citadelle (dénivelé important et revêtement irrégulier) :

Côté Namur (Sambre), depuis la rue Bord de l'Eau, via l'avenue Jean Ier et le chemin de la Foliette ou via la Rampe verte et la route des Canons.

Côté Jambes (Meuse), depuis le Casino via la route Merveilleuse.

Côté Grognon (Confluent), depuis la rue Notre-Dame via les escaliers et la route Merveilleuse.



Vérifiez la disponibilité et l'horaire des transports en commun via :

<https://www.infotec.be/>

<https://www.belgiantrain.be/fr?adlgid=c|o|snbc.be|{creative}|e&msclkid=4628420af992156bfe021ea4f9043601>



Les navettes de bus TEC qui circulent entre les parkings, la gare et la Citadelle sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



FAISONS
GAGNER
LA vie